

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Municipal](#)

Arrêté municipal n. 2009-1499 du 06/05/2009 abrogeant l'arrêté municipal n° 79-56 portant interdiction de fumer dans les cabines d'ascenseurs publics

(Journal de Monaco du 15 mai 2009).

Vu la [loi n° 959 du 24 juillet 1974](#) sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la [loi n° 1.346 du 9 mai 2008](#) relative à la protection contre le tabagisme ;

Article 1er .- L' [arrêté municipal n° 79-56 du 26 novembre 1979](#) portant interdiction de fumer dans les cabines d'ascenseurs publics est abrogé en raison de l'entrée en vigueur de la [loi n° 1.346](#) , susvisée.